

LES AIDES FINANCIERES DE L'ETAT

(Mise à jour du 29/10/2020)

- **Médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires**

Il s'agit d'un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.). Vous pouvez saisir le médiateur du crédit sur son site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Dans les 48h suivant la saisine, le médiateur vous contacte, vérifie la recevabilité de votre demande, et définit un schéma d'action avec vous. Il saisit les banques concernées.

Le médiateur peut réunir les partenaires financiers de votre entreprise pour identifier et résoudre les points de blocage et proposer une solution aux parties prenantes.